

RCS : BREST

Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 40085

Numéro SIREN : 487 661 654

Nom ou dénomination : GROUPE TELEGRAMME

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 2560

1 - BILAN ACTIF

Dépôt N° 6/2560

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Le 09/12/2017 de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 7 VOIE D'ACCES AU PORT, 29600 MORLAIX

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET : 4 8 7 6 6 1 6 5 4 0 0 0 2 9

R.C.S. BREST

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (I)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	555	AK	555	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	86 078	AU	28 581	57 497
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	29 134 046	CV	29 134 046	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	29 220 679	BK	29 136	29 191 543
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	217 460	BY	217 460
		Autres créances (3)	BZ	30 506	CA	30 506
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités		CF	117 616	CG	117 616	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 299	CI	9 299	
	TOTAL (III)	CJ	374 882	CK	374 882	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	29 595 561	IA	29 136	29 566 425

GROUPE TELEGRAMME
SAS au capital de 12 459 848,80 €
7, voie d'accès au Port - 29600 MORLAIX
487 661 654 RCS Brest

Certifié conforme
Plaf

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobiliations :	Stocks :	Créances :	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOI

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	12 459 849	DA	12 459 849
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	12 577 994
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 245 985
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	BI	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	29 586
	Report à nouveau			DH	798 572
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	767 241
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	54 777
	TOTAL (I)			DL	27 934 004
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	8 952
	TOTAL (III)			DR	8 952
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	901 012
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	49 268
	Dettes fiscales et sociales			DY	673 189
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	1 623 469
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	29 566 425
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EF	
				EG	1 623 469
				EH	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
		FG	2 141 961	FH		FI	2 141 961
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 141 961	FK		FL	2 141 961
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	6 268
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 394
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 155 623
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	171 142
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	42 459
	Salaires et traitements *					FY	1 154 280
	Charges sociales (10)					FZ	717 005
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations {		- dotations aux amortissements *		GA	16 148
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	29 700
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 130 734
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	24 889
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	741 325
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	741 325
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 791
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	12 791
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	728 534
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	753 423

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 374
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 379
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	681
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	635
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 319
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 060
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(10 758)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 901 327
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIM	2 134 086
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIN	767 241
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	206
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	IIP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	3 256
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	741 325
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	952
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	DIVERS ARRONDIS	3	5
VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	681		
PRODUIT DE CESSION DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		4 374	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	635		
TOTAL GENERAL	1 319	4 379	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
REGULARISATION ASSURANCE	50		
HONORAIRES PAS ASSEZ PROVISIONNES	120		
INTERESSEMENT 2016 PAS ASSEZ PROVISIONNE	3 086		
REGUL PROVISION CVAE TROP PROVISIONNEE		206	
TOTAL GENERAL	3 256	206	

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	555	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
	Matériel de transport *				KY	79 474	KZ		LA	28 274	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 421	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	84 895	LO		LP	28 274
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	28 537 719	8V		8W	596 328
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	28 537 719	LR		LS	596 328
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	28 623 169	ØH		ØJ	624 602

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	555
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP	24 774	MQ	82 975
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	2 318	MT	3 103
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	27 092	NH	86 078
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	29 134 046
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	29 134 046
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	27 092	ØL	29 220 679

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2018 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	377	PF	178	PG		PH	555
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	35 905	QI	15 046	QJ	24 774	QK	26 177
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 117	QM	924	QN	1 637	QO	2 404
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	39 022	QV	15 970	QW	26 411	QX	28 581
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	39 399	OP	16 148	OQ	26 411	OR	29 136

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilitisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	635		NM			NO
TOTAL IV							635
Total général (I + II + III+IV)	NP	635	NQ	NR	NS	NT	NU
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	635	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	635

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	54 142	TM	635
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	54 142	TS	635
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	14 268	5W	5X
	TOTAL II	5Z	14 268	TV	5 316
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	68 410	UB	635
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	5 316
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	635

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Extension 2

GROUPE TELEGRAMME

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR MEDAILLES DU TRAVAIL	14 268		5 316	8 952

TOTAL	14 268		5 316	8 952
--------------	---------------	--	--------------	--------------

SOMME DES EXTENSIONS	14 268		5 316	8 952
-----------------------------	---------------	--	--------------	--------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	217 460	217 460			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VNI				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 489	5 489		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	23 475	23 475		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 542	1 542			
	Charges constatées d'avance	VS	9 299	9 299			
TOTAUX			VT	257 265	VU	257 265	
RENTVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	901 012	901 012			
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 268	49 268			
Personnel et comptes rattachés		8C	304 731	304 731			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	243 812	243 812			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 669	1 669			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	96 176	96 176			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 801	26 801			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	1 623 469	VZ	1 623 469	
RENTVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 400 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 350 000			

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT'

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	146 842
--	----	---------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOI

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	462 764	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	11 770
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	745 255			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	397 677
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	1 208 019		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	798 572
					TOTAL II	ZH	1 208 019

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance			YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	10 806	XQ	10 806
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	59 507
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	100 828
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	171 142
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	6 270
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	36 189
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	42 459
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	429 036
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	22 343
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *			ØB	1 114 478
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			
			Plus-values à 15 %	JK	
			Plus-values à 19 %	JM	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			
			Plus-values à 15 %	JN	
			Plus-values à 19 %	JP	
			Imputations	JC	
			Plus-values à 0 %	JO	
			Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH			
	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	
I - Immobilisations *	1	MATERIEL DE TRANSPOR	24 774		24 774	
	2	MATERIEL INFORMATIQUE	2 318		1 637	681
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
		③	☐	①			①
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	4 000	4 000	4 000			
	2	374	(306)	(306)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ③)		3 694				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ①)		(A)	(B) (Veuillez le préciser par cases)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)						

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2018

Néant ☒ X *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

[illegible]

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou de 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7=②+③+④-⑤-
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑥		
①	②	③	④	⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

 Néant ☒ *

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

16 -CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

Siren société mère : Dénomination société mère :

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 141 961
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	2 141 961

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	7 394
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	952
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	8 346

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	160 335
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	29 700
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	190 036

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	1 960 272
-----------------------------	------------------------------------	-----	-----------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEI)	SA	1 960 272
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE) EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 141 961
Effectifs au sens de la CVAE	EY	7
Période de référence	du GY au GZ	
Date de cessation	HR	

VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel :	YP	7
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RI	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NO

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2018

1 / 1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 48766165400029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE TELEGRAMME

ADRESSE (voie) 7 VOIE D'ACCES AU PORT

CODE POSTAL 29600 VILLE MORLAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 097
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	72	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	106 952
---	----	----	--	----	---------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 48766165400029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE TELEGRAMME

ADRESSE (voie) 7 VOIE D'ACCES AU PORT

CODE POSTAL 29600

VILLE MORLAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SA Dénomination GROUPE TELEGRAMME MEDIAS

N° SIREN (si société établie en France) 9 2 5 7 5 0 3 2 5

% de détention 83,26

Adresse : N° 7 Voie VOIE D'ACCES AU PORT

Code Postal 29600

Commune MORLAIX

Pays FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

GROUPE TELEGRAMME

Exercice du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2017

	Page
Présentation générale	1
Règles et méthodes comptables	2 - 3
Etat de l'actif immobilisé	4 - 5
Échéance des créances	6
Composition du capital social	7
Etat des provisions	8
Échéances des dettes	9
Comptes de régularisation actif	10
Charges à payer	11
Produits à recevoir	12
Engagements hors bilan	13
Effectif	14
Charges et produits exceptionnels	15
Filiales et participations	16
Entreprises liées et participations	17
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	18

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRESENTATION GENERALE

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2017

CHIFFRES CLES



Durée de l'exercice :	12 mois
Total du bilan :	29 566 425
Résultat avant répartition :	767 241,43

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2017

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition,
ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie prévue : Matériel de transport : 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2017

L'article 231 de la loi de finances pour 2007 a prévu l'incorporation obligatoire, sur le plan fiscal, des frais d'acquisition de titres de participation dans leur coût d'entrée. En conséquence, et conformément à l'avis du CNC N° 2007-C du 15 juin 2007, Groupe Télégramme a décidé de comptabiliser les frais de titres de participation dans leur coût d'entrée.

L'amortissement fiscal s'effectue par comptabilisation d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent les amortissements sur les titres.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Société :
Exercice

GRUPE TELEGRAMME
2017

Les mouvements de l'actif immobilisé sont repris dans les tableaux ci-après.

IMMOBILISATIONS	Valeurs brute au 31/12/16	Augmentations	Diminutions	Valeurs brute au 31/12/17
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	555	0	0	555
* Frais d'établissement et de recherche				
* Autres immobilisations incorporelles	555			555
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 895	28 274	27 092	86 078
* Terrains				0
* Constructions				0
<i>Sur sol propre</i>				0
<i>Sur sol autrui</i>				0
<i>Installations et agencements</i>				0
* Install. Techniques Matériel & Outil.				0
* Autres Immobilisations corporelles	84 895	28 274	27 092	86 078
<i>Installations et agencements</i>	0			0
<i>matériel de transport</i>	79 474	28 274	24 774	82 975
<i>mat. De bureau, informatique, mobilier</i>	5 421		2 318	3 103
<i>emballages récupérables et divers</i>				0
* Immobilisations corporelles en cours				0
* Avances et acomptes				0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 537 719	596 328	0	29 134 046
* Participations évaluées équivalence				0
* Autres participations	28 537 719	596 328		29 134 046
* Autres titres immobilisés				0
* Prêts et autres immob. Financières				0
TOTAL	28 623 169	624 602	27 092	29 220 679

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Société :
Exercice

GROUPE TELEGRAMME
2017

AMORTISSEMENTS	Cumul au 31/12/16	Augmentations	Diminutions	Cumul au 31/12/17
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	377	178	0	555
* Frais d'établissement et de recherche				
* Autres immobilisations incorporelles	377	178		555
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 022	15 970	26 411	28 581
* Terrains				0
* Constructions				0
<i>Sur sol propre</i>				0
<i>Sur sol autrui</i>				0
<i>Installations et agencements</i>				0
* Install. Techniques Matériel & Outil.				0
* Autres Immobilisations corporelles	39 022	15 970	26 411	28 581
<i>Installations et agencements</i>				0
<i>matériel de transport</i>	35 905	15 046	24 774	26 177
<i>mat. De bureau, informatique, mobilier</i>	3 117	924	1 637	2 404
<i>emballages récupérables et divers</i>				0
* Immobilisations corporelles en cours				0
* Avances et acomptes				0
TOTAL	39 399	16 148	26 411	29 136

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2017

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF - ECHEANCES		
	Montant brut au bilan	à moins d'un an	à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	0	0	0
* Créances rattachées à des participations			
* Prêts			
* Autres créances immobilisées			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	257 265	257 265	0
* Clients et comptes rattachés	217 460	217 460	
<i>clients douteux ou litigieux</i>		0	
<i>autres clients et comptes rattachés</i>	217 460	217 460	
* Personnel et comptes rattachés		0	
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	
* Etat et autres collectivités publiques	30 506	30 506	0
<i>Etat, impôt sur les bénéfices</i>		0	
<i>Etat, taxe sur le chiffres d'affaires</i>	5 489	5 489	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>		0	
<i>Divers Etat et autres collectivités publiques</i>	25 017	25 017	
* Groupe et associés		0	
* Débiteurs divers		0	
* Charges constatées d'avance	9 299	9 299	0
TOTAL	257 265	257 265	0

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2017

EN NOMBRE D'ACTIONS	Nombre au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Nombre au 31/12/17
* Actions ordinaires	91 539			91 539
* Actions de préférence	20 510			20 510
TOTAL	112 049	0	0	112 049

VALEUR NOMINALE	Valeur au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2017
* Actions ordinaires	10 179 137			10 179 137
* Actions de préférence	2 280 712			2 280 712
TOTAL	12 459 849	0	0	12 459 849

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PROVISIONS

Société :
Exercice

GRUPE TELEGRAMME
2017

IMMOBILISATIONS	Provision au 01/01/2017	Dotations	Reprises	Provision au 31/12/17
PROVISIONS REGLEMENTEES	54 142	635	0	54 777
* Amortissements dérogatoires	54 142	635		54 777
* Autres provisions réglementées				0
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	14 268	0	5 316	8 952
* Litiges				0
* Garanties données aux clients				0
* Pertes sur marché à terme				0
* Amendes et pénalités				0
* Pertes de change				0
* Pensions et obligations similaires				0
* Impôts				0
* Renouvellement des immobilisations				0
* Grosses réparations				0
* Charges soc; et fisc. Sur congés payer				0
* Autres prov. Pour risques et charges	14 268		5 316	8 952
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	0	0	0
* Immobilisations incorporelles				0
* Immobilisations corporelles				0
* Immobilisations financières				0
<i>Titres mis en équivalence</i>				0
<i>Titres de participation</i>				0
<i>autres immobilisations financières</i>				0
* Stocks et en cours				0
* Clients				0
* Autres provisions pour dépréciation				0
TOTAL	68 410	635	5 316	63 729

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Société :
Exercice

GROUPE TELEGRAMME
2017

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur les commandes en cours.

	DEGRE DE LIQUIDITE DU PASSIF - ECHEANCES			
	Montant brut au bilan	à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de cinq ans
* Emprunts obligataires convertibles				
* Autres emprunts obligataires		0		
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	901 012	901 012		
à un an au maximum à l'origine	901 012	901 012		
à plus d'un an à l'origine				
* Emprunts et dettes financières diverses		0		
* Fournisseurs et comptes rattachés	49 268	49 268		
* Personnel et comptes rattachés	304 731	304 731		
* Dettes fiscales et sociales	368 458	368 458	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243 812	243 812		
Etat, impôt sur les bénéfices	1 669	1 669		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	96 176	96 176		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	26 801	26 801		
* Dettes sur immobilisations	0	0		
* Groupe et associés	0	0		
* Autres dettes		0		
* Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	1 623 469	1 623 469	0	0

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2017

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	AU 31/12/17	AU 31/12/16
* Charges d'exploitation	8 259	662
* Charges financières	1 040	0
* Charges exceptionnelles		
TOTAL	9 299	662

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES A PAYER

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2017

	Montants au 31/12/17	Montants au 31/12/16
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	1 012	1 095
* Emprunts obligataires convertibles		
* Autres emprunts obligataires		
* Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		
* Emprunts et dettes financières diverses	1 012	1 095
* Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
* Groupe et associés		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	16 281	12 100
DETTES FISCALES ET SOCIALES	322 666	256 709
* Personnel et comptes rattachés	296 370	241 339
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
* Etat et autres collectivités publiques	26 296	15 370
AUTRES DETTES	0	0
TOTAL	339 959	269 904

- Intérêts courus	1 012,21	1 094,59
- Factures à recevoir	16 280,82	12 100,38

Personnel et comptes rattachés

- Provisions pour congés payés	146 841,63	133 851,11
- Provisions pour ancienneté et divers	100 430,41	84 969,84
- Provisions pour intéressement	49 098,36	22 517,75

Etat et autres collectivités publiques

- Taxe apprentissage	7 578,00	6 824,00
- Formation continue	14 692,93	7 827,71
- Taxe organic RSI C3S	0,00	0,00
- Taxe sur les véhicules de société	1 842,00	525,24
- CVAE - CET	2 183,00	193,00
- Taxe sur les salaires	0,00	0,00

Autres dettes

- Clients avoirs à établir	0,00	0,00
----------------------------	------	------

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRODUITS A RECEVOIR

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2017

	Montants au 31/12/17	Montants au 31/12/16
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
* Créances rattachées à des participations		
* Autres immobilisations financières	0	
CREANCES	25 017	3 417
* Clients et comptes rattachés	0	3 417
* Personnel et comptes rattachés	0	0
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
* Etat et autres collectivités publiques	23 475	0
* Autres créances	1 542	0
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	25 017	3 417

- Intérêts à recevoir

- Fournisseurs avoirs à recevoir

1 542,36

- Clients factures à établir

0,00

3 417,05

Personnel et comptes rattachés

- Provisions pour congés payés

- Provisions pour ancienneté et divers

- Provisions pour intéressement

Etat et autres collectivités publiques

- Etat produit à recevoir (réclamation taxe 3% sur dividende

23 475,00

Par une décision du Conseil constitutionnel N° 2017-660 QPC du 6 octobre 2017, les dispositions prévues par l'article 235 ter ZCA I alinéa 1 du GCI ont été déclarées contraires à la Constitution. Le 21/11/17 la société a réclamé le dégrèvement de la contribution de 3% payée en 2015 et en 2016 soit 23 475 euros.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2017

ENGAGEMENTS DONNES PAR L'ENTREPRISE



Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite se montent à 374 999,54 euros charges sociales incluses.

Les principaux paramètres de l'indemnité de départ à la retraite sont les suivants :

- Age de départ : 63 ans ;
- Turnover annuel : table adaptée (faible ou moyen) ;
- Taux d'actualisation : 2 % ;
- Taux de progression annuel des salaires : 1% ;
- Taux de charges sociales retenues : cadres 50 % ; journaliste 50%.

Par ailleurs, un régime de retraites complémentaires a été formalisé en 2008, l'engagement se monte à 1 202 256 euros au 31/12/17.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EFFECTIF

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2017

La société a un effectif au 31 décembre 2017 de six personnes.

L'effectif moyen annuel était de 7 personnes.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2017

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Montants au
31/12/17

- * Dotation aux amortissements dérogatoires
- * Dotations aux provisions pour litiges
- * Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
- * Contrôle URSSAF
- * Pénalités de retard sur contrôle URSSAF
- * Diverses charges exceptionnelles

635

681

3

TOTAL

1 319

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Montants au
31/12/17

- * Reprise de provisions pour litiges
- * Produits de cession d'éléments d'actif
- * Reprise d'amortissements dérogatoires
- * Divers produits exceptionnels

4 374

5

TOTAL

4 379

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2017

FILIALES A + DE 50%	CAPITAUX PROPRES	QP DE CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES DETENUS	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSES	CHIFFRES D'AFFAIRES HT 2017	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE EN 2017
* GROUPE TELEGRAMME MEDIAS (ex Le Télégramme de Brest et de l'Ouest) 7 Voie d'accès au Port - 29600 Morlaix	53 057 142	83,26%	29 134 046	29 134 046	0	830 325	2 232 586	741 325

FILIALES entre 10 et 50%	CAPITAUX PROPRES	QP DE CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES DETENUS	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSES	CHIFFRES D'AFFAIRES HT 2016	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE EN 2016

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2017

Part des entreprises liées et des participations à fin décembre 2017 dans les comptes :

	Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 134 046	0
* Avances et acomptes sur immobilisations		
* Participations	29 134 046	
* Créances rattachées à des participations		
* Prêts		
* Autres immobilisations financières		
CREANCES	1 331	213 738
* Avances et acomptes versés sur commandes		
* Clients et comptes rattachés	1 331	212 238
* Autres créances		1 500
* Capital souscrit appelé non versé		
DETTES	0	26 229
* Emprunts obligataires et convertibles		
* Autres emprunts obligataires		
* Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		
* Emprunts & dettes financières divers		
* Avances et acomptes reçus sur commandes		
* Fournisseurs et comptes rattachés		26 229
* Autres dettes		
* Dettes sur immobilisations & comptes rattachés		
TOTAL	29 135 377	239 966

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

GRUPE TELEGRAMME
2017

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) Capital social	11 984 024	11 984 024	12 459 849	12 459 849	12 459 849
B) Nombre d'actions émises	107 770	107 770	112 049	112 049	112 049
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
A) Chiffre d'affaires H. T.	1 869 136	1 896 798	1 970 228	1 965 240	2 141 961
B) Bénéfice avant impôts, amort et provisions (avant participation)	318 617	639 814	683 146	780 940	767 950
C) Impôts sur les bénéfices	1 526	12 205	11 545	22 978	10 758
D) Bénéfice après impôts, amort et provisions	300 648	622 902	655 136	745 255	767 241
E) Montant des bénéfices distribués (1)	384 840	384 840	397 677	397 677	397 677
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (2)					
A) Bénéfice après impôts, avant amort et provisions et participation	2,79	5,78	5,85	6,65	6,85
B) Bénéfice après impôts, amort et provisions	2,79	5,78	5,85	6,65	6,85
C) Dividende versé à chaque action ordinaire (2)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
IV. PERSONNEL					
A) Nombre de salariés	5	6	6	6	7
B) Montant de la masse salariale	1 062 198	961 000	1 087 530	997 673	1 154 280
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	634 553	603 305	647 470	674 907	717 005

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directoire ou les gérants.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Boulevard Saint Martin
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS

BLECON & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
260 Rue Augustin Fresnel
29490 GUIPAVAS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

GROUPE TELEGRAMME

Exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée Générale du 15 juin 2018

Aux Associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE TELEGRAMME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et notamment pour ce qui concerne les titres de participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI – RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

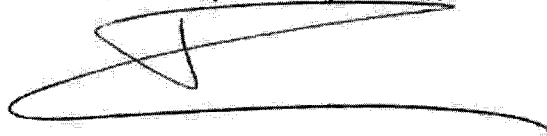
Fait à SAINT MARTIN DES CHAMPS et GUIPAVAS,
Le 22 mai 2018.

Les Commissaires aux Comptes,

André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



BLECON & ASSOCES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représenté par Thierry LE LANN



**PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2018**

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à
767 241,43 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice 767 241,43 €
- à titre de dividendes aux associés 397 677,00 €
et de porter le solde au compte de Report à Nouveau 369 564,43 €

Le dividende serait réparti de la façon suivante :

Actions ordinaires :	91 539 X 3 € =	274 617 €
Actions de préférence :	20 510 X 6 € =	123 060 €
Total		397 677 €

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le
31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 397 677,00 €, soit la totalité
des dividendes mis en distribution.

Il est ici rappelé que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique PFU ou « flat tax » de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.
- Peuvent demander à être dispensés du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est en outre rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices se sont élevés à :

Exercices	Dividendes distribués	Eligibles à l'abattement de 40 %	Non éligibles à l'abattement
31/12/2016	397 677 €	397 677 €	
31/12/2015	397 677 €	397 677 €	
31/12/2014	384 840 €	384 840 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Flouf

7, voie d'accès au Port
BP 67243
29672 MORLAIX Cedex
Tél. : 02 98 62 11 33
Fax : 02 98 88 76 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
150 rue Ernest Hemingway
CS 61936
29219 BREST CEDEX 2

Le 6 juillet 2018

Objet : Dépôt des comptes annuels SAS Groupe Télégramme

REÇU LE
- 9 JUIL 2018

Monsieur Le Greffier,

GREFFE TRIB. COM. BREST

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt au Greffe, les documents de l'exercice 2017, en un exemplaire, certifiés conformes par le représentant légal :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée
- le rapport général du commissaire aux comptes

Le coût de ce dépôt de 45,63 € est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

